



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil dix sept le vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD** (*arrivé à 18h35*), Laurent **ROUGELIN**, Sodia **PHILIPPEAU**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Philippe **MONNET**

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS : Madame Sylvie **BINARD** a donné pouvoir à Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Monsieur Louis **DUMAREST** a donné pouvoir à Madame Isabelle **DESSEIGNE**, Monsieur Nicolas **BARDON** a donné pouvoir à Monsieur Laurent **ROUGELIN**, Monsieur Guillaume **COUROUX** a donné pouvoir à Monsieur Michel **ROUSSELET**, Madame Audrey **GRIOT** a donné pouvoir à Monsieur Yves **DAGOURET** et Monsieur Philippe **MONNET** a donné pouvoir à Madame Christiane **DERU**

ABSENTS: Mesdames Corinne **GUILLOT**, Stéphanie **BLANCHARD** et Martine **VILLATTE**

Secrétaire de séance : Madame Isabelle **DESSEIGNE**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 13 PUIS 14 A PARTIR DU POINT 10 FIXE A L'ORDRE DU JOUR
DATE DE LA CONVOCATION : 14 JUIN 2017
DATED'AFFICHAGE : 14 JUIN 2017

- 1) ***Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 6 avril 2017 et du compte rendu de la séance extraordinaire du 23 mai 2017***

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- 2) **Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal**

Décision du Maire n°21/2017 du 1^{er} avril 2017 portant sur la signature d'une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes des Trois Provinces dans le cadre de l'exposition « zéro pesticide » prévue à la Bibliothèque intercommunale du 3 avril au 22 avril 2017

Décision du Maire n°22/2017 du 3 avril 2017 portant sur la signature d'un contrat de maintenance des disconnecteurs pour la chaufferie bois avec EIFFAGE ENERGIE – ZI de l'orchidée – Allée des Italiens 18 570 LA CHAPELLE SAINT URSIN pour un montant annuel de 613.21€ HT. Le contrat est conclu pour trois ans.

Décision du Maire n°23/2017 du 11 avril 2017 portant sur la signature d'un contrat de maintenance et de contrôle technique des poteaux d'incendie communaux avec la société VEOLIA EAU – 21 rue de la Boetie – 75 008 PARIS pour un montant de 90 € HT par prise d'incendie. Le contrat est signé pour 5 ans.

Décision du Maire n°24/2017 du 21 avril 2017 portant sur la signature d'un contrat d'infogérance avec DACTYL BURO – 2 avenue de la Prospective – 18 000 BOURGES pour un montant de 780.00€ HT par trimestre et pour une durée de 5 ans.

Décision du Maire n°25/2017 du 25 avril 2017 portant sur la signature d'un contrat de fourniture d'électricité avec EDF – 71 avenue Edouard Michelin – BP 50 608 – 37 206 TOURS pour l'école Georges DUFAUD dans les conditions suivantes :

Abonnement € par mois : 54.170€ HT

Energie (Pe) c€/kWh : PTE : 7.032

HPH : 6.098

HCH : 4.451

HPE : 4.842

HCE : 3.510

Le contrat est conclu pour un an et prend effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

Décision du Maire n°26/2017 du 26 avril 2017 portant sur l'acquisition d'une balayeuse pour les services techniques. Le devis de l'UGAP – 1 Boulevard Archimède – 77 444 MARNE LA VALLEE a été signé pour un montant de 68 133.09€ HT (soit 81 759.71€ TTC)

Décision du Maire n°27/2017 du 26 avril 2017 portant sur l'installation de deux projecteurs au stade de foot. Le devis retenu est celui de la SPIE – 23 allée Evariste gallois – 18 000 BOURGES pour un montant de 1 739.00€ HT (soit 2 086.80€ TTC)

Décision du Maire n°28/2017 du 28 avril 2017 portant sur la réfection de la voirie rue des cachons et sur la signature du devis de l'entreprise COLAS – Les carrières – RD2076 – 18 020 BOURGES pour un montant de 13 559.00€ HT (soit 16 270.80€ TTC)

Décision du Maire n°29/2017 du 28 avril 2017 portant sur des travaux d'engazonnement et de forage au stade. Les devis retenus sont :

-pour le forage : BOUDOT – ZA les Grivelles – 18 600 SANCOINS pour 13 427.00 € HT (soit 16 112.40 € TTC)

-pour l'engazonnement : DURAND PAYSAGE – les 4 vents – 18 600 SAGONNE pour 7 095.00€ HT (soit 8 514.00 € TTC)

Décision du Maire n°30/2017 du 2 mai 2017 portant signature d'une convention de partenariat avec CAPOEIRA MESTICAGEM dans le cadre des activités périscolaires. L'association est intervenue les mardis 23 mai, 6 juin et 13 juin pendant une heure. Le coût de la prestation est de 25€ par séance.

Décision du Maire n°31/2017 du 5 mai 2017 portant acceptation de la rétrocession de la concession funéraire n° 4108 – carré 9 – tombe 9 pour un montant de 126.40€.

Décision du Maire n°32/2017 du 12 mai 2017 portant sur l'installation d'une pompe au stade. Le devis retenu est celui de l'entreprise BLANC- ZI les distraits – 18 390 SAINT GERMAIN DU PUY pour un montant de 9 723.15€ HT (soit 11 667.78€ TTC)

Décision du Maire n°33/2017 du 31 mai 2017 portant sur la signature d'un avenant n°7 en plus value au marché des assurances. En effet, la balayeuse a intégré le lot concernant la flotte des véhicules

Décision du Maire n°34/2017 du 1^{er} juin 2017 portant signature d'un contrat de vérification réglementaire ERP en exploitation pour la vérification gaz avec la société SOCOTEC – 3 rue Charles Durand – 18 023 BOURGES, pour l'Eglise, le Centre Oscar Méténier, la salle du Dojo, salle de la Douma, mairie, MSAP, Maison des associations et la chaufferie bois. Ce contrat est conclu pour un an et est renouvelable trois fois dans la limite de quatre ans.

Décision du Maire n°35/2017 du 1^{er} juin 2017 portant sur la signature d'un contrat de maintenance pour la balayeuse avec LABOR HAKO S.A.S – Saint Apolline – 90 avenue de Dreux – 78 370 PLAISIR pour un montant de 245.00€ HT par mois et pour un an.

Décision du Maire n°36/2017 du 13 juin 2017 portant sur la signature d'une prestation de suivi agronomique des boues avec la Chambre d'agriculture du Cher.

Conclue pour un an et pour un montant de 3 529.90€ HT, cette prestation prévoit :

-2 analyses pour les valeurs agronomiques des boues

-2 analyses pour les valeurs agronomiques : traces métalliques et composées organiques des boues

-1 analyse agronomique des sols (azote)

La prestation comprend également l'interprétation des analyses, le programme prévisionnel d'épandage des boues, le conseil et le bilan agronomique et des documents de synthèse

3) Approbation de la modification des statuts de Cher – ingénierie des territoires (CIT)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à Cher – ingénierie des territoires (CIT) suivant la délibération n°37/2015 du 10 avril 2015.

Considérant que, fin mai, un projet de modifications des statuts du CIT nous a été transmis.

Ce projet de nouveaux statuts comprend 34 articles.

Les articles 2 et 3 précisent l'objet et les missions de Cher – ingénierie des territoires. Le CIT a pour objet d'apporter au Département du Cher ainsi qu'aux communes et aux établissements publics intercommunaux adhérents une assistance d'ordre financier et technique dans divers domaines (l'ingénierie territoriale, les bâtiments, la voirie et les espaces publics, l'eau potable et l'assainissement...)

Les missions sont l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, des ouvrages d'art, de l'eau potable, de l'assainissement et des bâtiments pour les travaux ne nécessitant pas de recourir à un maître d'œuvre, une assistance au suivi des ouvrages d'art, une assistance à la gestion des actes du domaine public, une assistance à la gestion de la voirie comprenant un appui technique, etc...

Pour rappel, le coût de l'adhésion de la commune seule sans l'EPCI revient à 1€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le projet de modifications des statuts de Cher – ingénierie des territoires comme ci-joint

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les documents se rapportant à l'affaire

-précise que les crédits afférents sont inscrits au budget 2017 de la commune,

AFFAIRES FINANCIERES

4) Décision modificative n°1 budget ville 2017

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la décision modificative budgétaire n°1/2017 du budget ville section de fonctionnement comme suit :

chapitre	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT	54 416.00€	54 416.00€
023	Virement à la section d'investissement	23 300.00 €	
11	Charges à caractère général	1 000.00 €	
60636	Vêtements de travail	1 000.00 €	
022	Dépenses imprévues	30 116.00€	
73	Impôts et taxes		-4 774.00 €
7325	Fonds de péréquation des ressources		-4 774.00 €
74	Dotations, subventions et participations		59 190.00 €
7411	Dotation forfaitaire		20 534.00€
74121	Dotation de solidarité rurale		40 339.00€
74127	Dotation Nationale de péréquation		-1 683.00 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la décision modificative budgétaire n°1/2017 du budget ville section investissement comme suit :

Opé/chap	Libellés	Dépenses	Recettes
	INVESTISSEMENT	23 300.00€	23 300.00€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 300.00 €
14	TRAVAUX DE BATIMENTS	14 400.00 €	
2135	Installations générales (gâche électrique école élém.)	5 700.00 €	
2135	Installations générales (paniers de basket)	4 400.00 €	
2184	Mobilier (Courtine)	600.00 €	
2313	Travaux en cours (maison des associations)	3 700.00 €	
17	TRAVAUX DE VOIRIE	400.00 €	
2033	Frais d'annonce (rue André Huart)	400.00 €	
26	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	5 000.00 €	
2183	Matériel informatique mairie (téléphones, écrans, casques)	3 500.00 €	
2184	Mobilier mairie (reposes pieds et poignets)	1 500.00 €	
27	MATERIEL MOB. ET EQUIP. INFORMATIQUES ECOLES	3 100.00 €	
2183	Matériel (classe mobile)	3 100.00 €	
865	CREATION DE VESTIAIRES POUR LE RUGBY	400.00 €	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie (extincteurs)	400.00 €	

5) Demande de subvention au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour les écoles et le gymnase

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de solliciter la Préfecture pour bénéficier d'une subvention pour les divers travaux à réaliser aux écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'au gymnase.

Les travaux comprennent la réfection de la toiture de l'école maternelle, l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur interactif nomade ainsi que l'installation d'un portier vidéo et d'une gâche électrique à l'école élémentaire puis la mise en conformité des paniers de basket au gymnase.

Le montant estimé des travaux est de 22 365.70€ HT et le plan de financement est le suivant :

Réfection toiture :	6 313.70 € HT
Acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur :	7 720.00 € HT
Installation d'un portier vidéo et d'une gâche électrique :	4 718.00 € HT
Travaux de mise en conformité des paniers de baskets :	3 614.00 € HT

	22 365.70 € HT

Subventions :

• DETR (35%)	7 827.99 €
• Dotation éducation nationale (17.258%)	3 860.00 € (50% de 7 720.00€ HT)
• FIPD (16.875%)	3 774.40 € (80% de 3 614.00€ HT)
Autofinancement (30.867%)	6 903.31 €

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-approuve le projet de travaux aux écoles et au gymnase

-approuve le plan de financement ci-dessus

-sollicite auprès de la Préfecture, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 7 827.99€ soit 35% de la dépense éligible

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant au dossier de subvention

-dit que les travaux ne débiteront pas avant d'avoir obtenu la réponse de la Préfecture.

<p><i>6) Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel et de la Prévention de la Délinquance pour l'école élémentaire</i></p>

Monsieur le Maire expose la possibilité de solliciter le Fonds Interministériel et de la Prévention de la Délinquance (FIPD) pour les travaux d'installation d'un portier vidéo et d'une gâche électrique à l'école élémentaire.

En effet, ces travaux s'inscrivent dans une démarche de sécurisation des écoles en lien avec le plan « sécurité renforcée - risque attentat ».

Le projet de financement est le suivant :

Installation d'un portier vidéo et d'une gâche électrique :	4 718.00 € HT
Subvention FIPD (80%)	3 774.40 €
Autofinancement (20%)	943.60 €

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur le « gel » de ce fonds faute d'approvisionnement suffisant. En effet, la préfecture a informé par mail que ces travaux sont bien éligibles et le taux de subvention peut aller de 20% à 80%. Mais les crédits sont bloqués en 2016 : « Sur les 50 millions d'euros d'enveloppe alloués sur 3 ans, 33 millions d'euros ont été affectés à des travaux prioritaires. Le Cher n'a à ce jour pas été doté, les dossiers transmis sont en attente de décisions depuis octobre 2016. »

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-approuve le projet de travaux aux écoles et au gymnase

-approuve le plan de financement ci-dessus

- sollicite le Fonds Interministériel et de la Prévention de la Délinquance pour un montant de 3 774.40 € soit 80% de la dépense éligible.

-autorise Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à l'affaire

7) Approbation du plan de financement prévisionnel de rénovation de l'éclairage public dans diverses rues dans le cadre du plan REVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (rue des Oiselets, rue de l'Aubois, Route de Beauvais, route de Sancoins) pour un montant de 1 207.68€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 1 207.68€ HT sont inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

8) Approbation du plan de financement prévisionnel de rénovation de l'éclairage public rue Oscar Méténier, Avenue des Fédérés et Avenue Jean Barillet le cadre du plan REVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Oscar Méténier, Avenue des Fédérés et Avenue Jean Barillet pour un montant de 930.60€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 930.60€ HT sont inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

9) Approbation du plan de financement prévisionnel de rénovation de l'éclairage public rue Charles Durand hors plan REVE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du transfert de compétence de l'éclairage public suivant une délibération en date du 8 décembre 2006, le Syndicat départemental d'électrification (SDE 18) peut intervenir et financer une partie des travaux mais que le pouvoir décisionnel appartient au conseil municipal.

Considérant que le SDE 18 propose les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Charles Durand pour un montant de 22 981.92€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 22 981.92 € HT sont inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

10) Approbation du plan de financement prévisionnel de restitution de l'éclairage public dans la rue André Huart hors plan REVE

Monsieur Paul BERNARD est arrivé à ce point inscrit à l'ordre du jour soit à 18h35.

Considérant que le SDE 18 peut réaliser les travaux de restitution de l'éclairage public rue André Huart pour un montant de 13 496.49€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 13 496.49€ HT sont inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

11) Approbation du plan de financement prévisionnel d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue André Huart

Considérant que le SDE 18 peut réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue André Huart pour un montant de 21 015.95€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-approuve le montage financier comme ci-joint,

-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18

-précise que les crédits afférents soit 21 015.95€ HT sont inscrits au budget ville 2017, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

12) Approbation du plan de financement prévisionnel d'enfouissement des réseaux électriques rue André Huart

Considérant que le SDE 18 peut réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques rue André Huart pour un montant de 39 419.76€.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
-approuve le montage financier comme ci-joint,
-autorise Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18
-précise que les crédits afférents soit 39 419.76€ HT sont inscrits au budget 2017 de la commune, sachant que le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

13) Fonds de solidarité pour le logement – Contribution financière 2017

Dans le cadre de la loi du 31 mai 1990 et du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D), un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été créé.

Par une convention pluriannuelle (3 ans sur la période 2014 - 2017), la Commune de Sancoins contribue au financement du Fonds de Solidarité Logement, qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Au titre de l'année 2016, les administrés de Sancoins ont pu bénéficier du soutien du FSL de la façon suivante :

Logement : 46 (42 en 2015) ménages soit un montant d'aide représentant 15 655.48€ (19 959€ en 2015)

Energie : 66 (78 en 2015) ménages soit un montant d'aide représentant 18 461 € (21 043€ en 2015)

Eau : 59 (56 en 2015) ménages soit un montant d'aide représentant 6 979€ (6 060€ en 2015)

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017 pour allouer la somme de 2 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

-accorde une contribution financière pour l'année 2017 au FSL

-fixe le montant de la contribution à la somme de 2 500€

-dit que les crédits sont inscrits au compte 6558 du budget ville 2017

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la question le cas échéant

AFFAIRES DU PERSONNEL

14) Création d'un poste de coordinateur des activités périscolaires dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a recruté en contrat unique d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi (CUI –CAE), Monsieur Matthieu BOURGADE depuis le 13 septembre 2016.

Son contrat arrivant à échéance au 12 septembre 2017, il est possible de prolonger celui-ci pour 12 mois à nouveau à raison de 20 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel et des Services publics du 8 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents:

-approuve le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions de coordinateur des activités périscolaires à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée de 12 mois à compter du 13 septembre 2017.

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention, les éventuels avenants et tous documents se rapportant à l'affaire

-dit que les crédits seront inscrits au chapitre 12 de la section de fonctionnement du budget ville 2017

15) Nouveau règlement intérieur de sécurité

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que le Centre de gestion a adressé fin mars un nouveau règlement intérieur de sécurité.

Ce document, regroupant 15 articles, a pour objectif de déterminer les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. En outre, ce document réglemente les obligations des agents en matière d'hygiène et de sécurité sur le lieu de travail.

S'appliquant à tous les agents quelque soit leur statut et leur temps de travail, ce règlement fera l'objet d'une notification individuelle. C'est pourquoi, afin de bien définir les enjeux de ce document, une intervention de Monsieur SOULARUE (service prévention du CDG18) a été réalisée le mercredi 26 avril 2017 auprès de l'ensemble des agents.

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel et des Services publics du 8 juin 2017, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le nouveau règlement intérieur de sécurité.

16) Tableau des taux d'avancement de grade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que selon le 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant des conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Considérant que l'avis du Comité Technique Paritaire sera rendu lundi 26 juin,

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel et des Services publics du 8 juin 2017,

Cadres d'Emplois	Grades	Taux avancement
Attachés	Directeur	100 %
	Attaché principal	100 %
Rédacteurs	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
Adjoints Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agents spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Animateurs	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoints d'animation	Adjt d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjt d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Chefs de service de police municipale	Chef de service principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Chef de service principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Agents de police municipale	Chef de police municipale	100 %
	Brigadier-Chef principal	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
-fixe les taux ci-dessus pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité
-dit que ces taux ne s'appliqueront que sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire à savoir à compter du 26 juin 2017

ASSAINISSEMENT

17) Rapport annuel de VEOLIA 2016

Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité. »

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu d'activité 2016 Assainissement proposé par VEOLIA (disponible en mairie pour toute consultation)

CONVENTIONS

18) Signature d'une convention de fourniture d'énergie calorifique par le réseau communal pour le collège avec le Conseil Départemental

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que par convention en date du 28 novembre 2011, renouvelée pour trois ans le 28 novembre 2014, la commune de Sancoins et le collège Marguerite Audoux ont convenu de fournir de l'énergie calorifique par le réseau communal à l'établissement scolaire.

Cette deuxième convention arrivant à échéance le 27 novembre 2017, il est proposé de conclure un nouveau contrat avec une réactualisation des tarifs de vente de l'énergie et de la prime d'utilisation du réseau primaire.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :
-approuve la convention de fourniture d'énergie calorifique par le réseau communal au collège pour une durée de trois ans
-autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention
-dit que les recettes seront encaissées sur le budget annexe chaufferie bois – article 7018

19) Signature d'une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux d'enfouissement de télécommunication avec le SDE 18 (rue André Huart)

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux « Aménagement centre bourg et soutien aux commerces », il est prévu de réaliser des aménagements dans la rue André Huart.

Il s'agit, en effet, d'enfouir les réseaux de télécommunication et de confier la maîtrise d'ouvrage public des travaux au SDE 18 conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-7047 du 12 juillet 1985 modifié.

En outre, à la fin des travaux, le SDE 18 transmettra à la commune sa demande de participation qui correspond aux montants des travaux hors taxes et du montant de la TVA supportée par le SDE 18.

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- approuve la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux d'enfouissement de télécommunication avec le SDE 18 relative à la rue André Huart*
- autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention*
- dit que les dépenses afférentes sont prévues au budget ville 2017 – section de fonctionnement-- article 605*

20) Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec CICLIC
--

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que depuis mars 2017, l'Association rurale de culture cinématographie (ARCC) est dissoute. Un conseil des communes a été créé.

Toutefois, la commune avait signé une convention tripartite avec l'ARCC et CICLIC en 2014 valable pour trois ans. Il convient donc de signer une nouvelle convention bilatérale (document joint n°14) qui s'appliquera pour l'année 2017.

Pour rappel, CICLIC a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre toutes actions destinées à favoriser la diffusion cinématographique et audiovisuelle sur l'ensemble du territoire régional. Par le biais de l'exploitation de son service de cinéma itinérant, CICLIC assure cette mission.

La convention prévoit les obligations réciproques de l'Agence CICLIC et de la commune de Sancoins permettant d'organiser l'accueil du cinémobile sur la commune.

En outre, la contribution financière est composée d'une part fixe (en fonction du nombre d'habitants soit 640€ pour Sancoins) et d'une part variable (fixée à 0.27 centimes d'Euros par habitant).

Enfin, une évaluation annuelle est demandée par CICLIC.

Vu l'avis favorable de la commission Culture et Vie associative du 8 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens avec CICLIC*
- autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la présente convention*
- dit que les dépenses afférentes sont prévues au budget ville 2017 – section de fonctionnement-- article 6281*

21) Autorisation de vente d'un logement situé 10 place des anciens combattants de l'AFN
--

Suite au courrier de la Préfecture du Cher – Direction Départementale des Territoires du 1er juin 2016, *le Conseil Municipal* et ce conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, *doit donner un avis sur la vente d'un logement situé au 10 place des anciens combattants de l'AFN.*

Vu l'avis favorable des commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements - urbanisme du 12 juin 2017,

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité des présents à la vente d'un logement situé 10 place des anciens combattants de l'AFN.

22) Compte rendu des commissions par les rapporteurs

- Commission Culture et Vie Associative du jeudi 8 juin 2017
- Commission du Personnel et des Services Publics du 8 juin 2017
- Commissions conjointes Finances et Modernisation des équipements du lundi du 12 juin 2017

Remerciements :

-EFS

L'Etablissement français du sang remercie la municipalité pour la mise à disposition du Centre Oscar Méténier le 10 mars dernier qui a permis d'accueillir 94 donateurs.

-Ecole Saint Joseph

Les élèves de CE1/CE2 remercient Monsieur le Maire pour l'accueil qui leur a été accordé en mai dernier à l'occasion de leur visite et des réponses données à leurs questions.

-Killer Project

L'association remercie le Maire, le Conseil Municipal et le service technique pour avoir mis à disposition le terrain et le prêt de matériels nécessaire pour réaliser leur manifestation de regroupement de voitures et de motos les 13 et 14 mai derniers.

-Association Intergym

La Présidente de l'association remercie la municipalité pour l'accord de subvention. (200€)

-Association pour la réouverture du Canal de Berry (ARECABE)

L'association remercie la municipalité pour l'accord de subvention mais aussi pour la mise à disposition gracieuse de la salle de la Douma lors de leur exposition et conférence du 27 mai dernier. L'ARECABE remercie tout particulièrement Madame Martine GODILLON pour sa disponibilité et l'agent de l'accueil qui a pris en charge leur demande.

Date à retenir:

-1^{er} juillet Espace de Vie Sociale

-9 juillet : Fête de l'eau - Tricanalathlon

-Fête nationale :

Vendredi 14 Juillet 2017

23) Questions diverses

DELIBERATION PORTANT MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER SUR LE NOUVEAU CLASSEMENT DES COMMUNES DU CHER EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Par courrier du 5 avril 2017, le Président de l'Association des Maires du Cher, Monsieur Rémy POINTEREAU informe les maires que par arrêté du 16 mars 2017, il a été défini un nouveau classement des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale.

En effet, ce nouveau découpage a été réalisé sans concertation avec les parlementaires députés et sénateurs et sans l'association des maires de France et de l'Assemblée des communautés de France. Il constate le déclassement de 106 communes dans le Cher qui ne répondraient plus aux niveaux critères définis à compter du 1^{er} juillet notamment suite aux regroupements des communautés de communes.

Ces critères cumulatifs sont les suivants (article 1 465 du code général des impôts):

-l'EPCI doit avoir à la fois une densité de population inférieure ou égale à 63 habitants par km²

-un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111€.

La commune de Sancoins n'est pas concernée par le déclassement mais environ 58 700 habitants du territoire ne bénéficieront plus des mesures avantageuses notamment des aides de nature fiscale sur leur territoire (par exemple, les exonérations fiscales pour les entreprises qui souhaitent s'implanter).

Les communes du département du Cher nouvellement déclassées représentent 20 % de l'ensemble des communes du territoire national.

C'est pourquoi, l'Association des Maires demande la suspension immédiate de cette révision de zonage Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) et une nouvelle concertation avec les parlementaires, l'Association des Maires de France et l'Assemblée des Communautés de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des présents une motion de soutien à l'Association des maires du Cher sur le nouveau classement des communes du Cher en Zone de Revitalisation Rurale.

-Projet de bibliothèque de rues de l'école élémentaire

Les élèves de l'école élémentaire ont le projet de créer une bibliothèque dont le principe est simple : pouvoir emprunter gratuitement sans limite de temps des livres. Dans ce cadre, ces derniers ont besoin d'un meuble, un endroit abrité où il y a du passage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le 21 juin 2017,

***le Maire,
Pierre GUIBLIN***